

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-131

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,  
Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,  
Considérant que durant les festivités de juillet 2023, en raison de la présence de forains Place du Général de Gaulle et l'organisation d'un concert, il y a lieu de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité de la pizza ambulante « Piazza Kot »,

ARRETE :

**ARTICLE 1 :** Le véhicule de la pizza ambulante « PIAZZA KOT » seront exceptionnellement déplacés sur les emplacements de stationnement situés face aux numéros 74,76 et 78 Grand Place (magasin Rappfolies).

**ARTICLE 2 :** Le stationnement sera interdit sur une dizaine de mètres face aux numéros 74, 76 et 78 Grand Place, et ce, **le vendredi 30 juin, samedi 1<sup>er</sup> juillet 2023 de 17h à 21h.**

**ARTICLE 3 :** Des panneaux de signalisation seront mis en place.

**ARTICLE 4 :** La Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié, transmis à la Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 7 juin 2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 07/06/2023  
Le Maire,  
Frédéric DEVOS

